



## caution matériel demonstration

Par **SEVRIEN**, le **08/10/2012** à **23:49**

Bonjour,

Mon épouse vient de trouver un travail en tant que VDI (vendeuse à domicile indépendante) Elle bénéficie d'un matériel d'exposition contre une caution (2150€) mais je ne suis pas serein. Est-ce légal?

Ce qui ne me rassure pas est la santé financière de l'entreprise: -2 ans d'existence, fonds propres négatifs.

Je n'ai pas trop envie que la société utilise les cautions pour renflouer ses comptes

Je me pose la question de faire opposition à la caution.

Quels sont vos avis sur le sujet et que feriez-vous?

Merci

Par **P.M.**, le **09/10/2012** à **00:04**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Par **janus2fr**, le **09/10/2012** à **06:59**

[citation]Je me pose la question de faire opposition à la caution. [/citation]

Bonjour,

Ce serait alors une opposition frauduleuse...